

J'opte pour une
solution **diagnostics ERP**
clé en main



DIAGNOSTICS POUR LES E.R.P



Artisans, commerçants, professions libérales, dirigeant de PME / PMI, vous qui accueillez du public, la loi de 2005 impose aux Etablissements Recevant du Public (ERP) d'être accessibles à toute personne quel que soit son handicap à compter du 1^{er} janvier 2015.

Afin d'être en conformité avec la loi, vous devez établir un diagnostic de votre établissement permettant de répertorier les travaux nécessaires à la mise en conformité permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Vous avez 3 ans pour accomplir vos obligations et rendre accessible à tous vos locaux.

Fort de ce constat, **ABC Immodiag** vous accompagne pour l'ensemble de vos démarches. Connaître les moindres détails d'un examen, définir les obligations relatives à votre projet, réaliser un devis gratuit, pour chaque situation **ABC Immodiag** répondra au mieux à vos besoins en 4 étapes :

- 1 ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DE L'ACCESSIBILITE
- 2 PRECONISATIONS ET EVALUATION DES COÛTS
- 3 REMISE DU RAPPORT
- 4 SYNTHÈSE DE LA MISSION



Retrouvez les réponses concernant les conditions de vos obligations sur :

www.abc-immodiag.com

